



Séance du groupe de coordination IUFE Lundi 11 octobre 2010

Présents :

Mmes M. Besse, C. Merad Malinverni, S. Vanhulle
MM F. Bertagna, R. Fornallaz, Ch. Heimberg, M. Oris, J. Rigoli, B. Vité

Coprésidence : H. Koumrouyan, B. Schneuwly,

Excusés : Mme C. Perrenoud Aebi, M. P. Cirlini, M. M. Dandelot, M. R. Villemin

Nous accueillons Mme C. Merad Malinverni, responsable du service de coordination pédagogique (SCOP) (enseignement primaire)

PV succinct

1. Approbation du PV de la séance du 14 septembre 2010

Madame M. Besse était présente.
Monsieur Vité se prénomme Laurent.
Le PV est approuvé.

2. Informations données par M. B. Schneuwly

- a) Une rencontre aura lieu jeudi 14 octobre entre la direction de l'IUFE et l'association des étudiants. Seront évoqués des points divers :
 - évaluation du travail ;
 - durée de la formation des maîtres qui assument une discipline enseignée seulement au postobligatoire (philosophie, espagnol, etc)
 - durée de la formation pour les personnes qui se destinent au secondaire I. La CDIP prévoit 60 crédits pour l'obtention du titre pédagogique dans ce dernier cas (il n'est aucunement envisagé à Genève une formation pédagogique spécifique au secondaire I).
- b) L'inauguration de l'IUFE a eu lieu en deux temps la semaine dernière (conférence de presse d'une part, moment festif et discours d'autre part).
- c) Le Conseil de l'IUFE se réunit le mardi 9 novembre 2010. A l'ordre du jour :
 - nomination du directeur et du directeur adjoint
 - rapport du directeur
 - question du budget.

3. Informations de Mme M. Besse

- a) Question du calendrier (comment concilier le calendrier universitaire et celui des écoles secondaire). Cela concerne, entre autres, les dates des examens. Pour juin 2011, les notes devront être rendues le 10 juin ; en juin 2012 ce sera le 1^{er} juin. Une liste non officielle des réussites pourra être transmise aux écoles : cette disposition permettra à ces dernières d'organiser leur rentrée scolaire dans de

meilleures conditions que cette année. Cela implique une redistribution des semaines de cours à l'IUFE (il n'est pas question de raccourcir le cursus). La session de rattrapage n'aurait pas lieu en été, mais en février, voire en juin de l'année suivante.

A ce stade, il s'agit de propositions formulées par le un groupe de travail du comité de programmes. La décision dépend, entre autres, d'une vérification juridique ; puis d'une présentation à l'assemblée de l'IUFE.

4. **Procédure d'admission en LME** désormais intitulée FEP (formation des enseignants primaires)

Mme Vanhulle rappelle les éléments suivants :

La procédure existe pour réguler le nombre d'étudiants en fonction des places de stage disponibles à l'école primaire. Il s'agit d'une forme de numerus clausus, prévu par la loi, dont les critères sont fixés dans un règlement; les paramètres de sélection retenus concernent, entre autres, les langues (même si le niveau visé n'est pas décrit spécifiquement dans le règlement). Cette année, le niveau d'entrée est encore A2 pour l'allemand et l'anglais, avec la volonté que les étudiants auront atteint le niveau B1 pendant l'année du baccalauréat.

Les critères du dossier d'admission ont été retravaillés ; le dossier donne lieu à un entretien qui est basé sur une lecture par les examinateurs du dit dossier.

Pour le français, un test est également prévu et sera préparé par l'Ecole de culture et langue française (ELCF).

Discussion

Les associations professionnelles estiment que l'accent mis sur les langues est disproportionné par rapport aux autres matières (mathématiques). Par ailleurs, les étudiants ont une note de français sur le certificat de maturité, qui donne un renseignement fiable. Cette note est, d'une certaine manière, remise en question par un tel examen.

L'effort d'objectivation fait par les responsables de la FAPSE est salué, mais n'assiste-t-on pas à la création d'une usine à gaz ? Ne crée-t-on pas une forme de discrimination par rapport aux étudiants non francophones ?

Pourquoi n'utilise-t-on pas les mêmes critères en français que dans les langues étrangères ?

M. Schneuwly rappelle que la commission de l'enseignement supérieur a formulé une demande dans ce sens.

M. Oris est opposé au numerus clausus qui est à l'origine de ce système (300 étudiants en 1^{ère} année, puis passage à 100 étudiants en LME). Il s'agit aussi de garder ouvertes les portes de la formation à des étudiants issus de milieux peu favorisés.

5. **Commission stage/emploi** (pour la formation destinée l'enseignement secondaire)

L'accord a été trouvé pour l'organisation des stages dans le second ordre d'enseignement (cahier des charges ad hoc, rémunération des maîtres qui accueillent des stagiaires).

Question : ce stage suffira-t-il à faire reconnaître le titre pédagogique au niveau fédéral ? Bernard Schneuwly annonce qu'un travail sur l'accréditation va commencer

prochainement. Il faut reconnaître que la tâche n'est pas simple puisqu'à l'heure actuelle aucun institut de formation n'a demandé la reconnaissance double (secondaire I et secondaire 2).

Madame Besse rappelle en outre qu'à l'assemblée de l'IUFE certains étudiants ont manifesté le souhait de participer à la commission stage/emploi (que ce soit pour le primaire ou pour le secondaire). Le groupe de coordination accepte cette demande.

6. Commission enseignement

Une information sur le PER sera donnée en décembre aux collaborateurs de la FORENSEC de l'IUFE.

7. Formation continue

L'IUFE a désigné Madame Federica Rossi pour représenter l'institut dans les commissions paritaires du secondaire (COFOCO et COFOPO).

En outre, contact a également été pris entre l'IUFE et Mme Merad Malinverni afin de fixer les premières étapes d'une collaboration avec le SCOP. Ce dossier doit être repris dans la commission de la formation de l'école primaire.

8. Statut de l'enseignement et des enseignants dans l'OMP

Monsieur Dandelot étant absent, ce point est remis à une prochaine séance.

9. Divers

- Les associations professionnelles rappellent qu'elles souhaitent une évaluation des activités de l'IUFE (qualité de l'enseignement). Bernard Schneuwly signale que des informations sont déjà disponibles, mais qu'elles doivent être exploitées. L'université pratique régulièrement des retours d'informations que fournissent les étudiants à propos des cours suivis.
L'évaluation se situe à plusieurs niveaux :
 - point de vue donnée par les étudiants sur les cours eux-mêmes
 - analyse de l'autorité scolaire sur l'architecture de l'IUFE.
- Le représentant de la SPG regrette qu'à l'inauguration de l'IUFE aucune place n'ait été faite à l'école primaire alors qu'elle est directement concernée par la création de l'institut. A ce sujet, M. Vité nous a fourni le texte annexé.

Prochaine réunion du groupe de coordination : lundi 20 décembre, 17h.

Harry Koumrouyan

Annexe mentionnée